



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 08 décembre 2023, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
10.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
13.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	CAPOËN	Philippe
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
16.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
17.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
18.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
19.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
20.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
21.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
22.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
23.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
24.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
25.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
26.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
27.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
28.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
30.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
31.	EPCI	GUERIN	Daniel
32.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
33.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
34.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
35.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
36.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
38.	CU CAEN LA MER	HUREL	Sylvain
39.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
40.	EPCI	LAGALLE	Philippe
41.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
43.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
44.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
45.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
48.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc

50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
56.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
57.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
59.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
60.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
61.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
62.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
63.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
64.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
65.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	PATINET	Sébastien
66.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
67.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
68.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
69.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
70.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
71.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
72.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
73.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
74.	EPCI	SAINT LO	Patrick
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
77.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
78.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
79.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
80.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
81.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
6.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
23.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
25.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
26.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
27.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
28.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc

29.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
30.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
31.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
32.	EPCI	GOBE	Alain
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
34.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
35.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
36.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
37.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
38.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
39.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
40.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
41.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
43.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
44.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
45.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
46.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
47.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
49.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
51.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
52.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
53.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
54.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
55.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
56.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
58.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
59.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
60.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
61.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
62.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
63.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
64.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
65.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
66.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
67.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
68.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
2.	MAURY Richard	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
3.	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 8 décembre dernier.

- **Rapport de la Présidente :**
 - ✓ Accueil des 3 nouveaux représentants au Comité Syndical,
 - ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023,
 - ✓ Compte-rendu des décisions de la Présidente,
 - ✓ Etat des transferts de compétences,
 - ✓ Agenda du Comité Syndical.
- **Instances :** Election d'un représentant du collège de Cœur Côte Fleurie au Bureau Syndical.
- **Finances :**
 - ✓ Budget principal – Décision Modificative n° 2,
 - ✓ Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des 3 budgets primitifs 2024,
 - ✓ Attribution d'une subvention d'équilibre 2023 pour le budget annexe « MD »,
 - ✓ Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
- **Concession Electricité :**
 - ✓ Prolongation de la durée de trois conventions liées au contrat de concession,
 - ✓ Réforme du financement des raccordements aux réseaux électriques.
- **Transition Energétique :**
 - ✓ Projet photovoltaïque de la « FIEFFE »,
 - ✓ Création de la SAS « Nacre Energies ».

Madame la Présidente rappelle qu'à l'issue de ce Comité Syndical, à 16h00, elle aura le plaisir de procéder à la signature de la nouvelle convention « MAPEO Calvados » liant le Conseil Départemental du Calvados et le SDEC ÉNERGIE avant qu'un cocktail ne soit proposé dans l'espace Mathilde.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, 2^{ème} Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Marc LECERF, 5^{ème} Vice-Président, en charge de la Transition Energétique,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services.

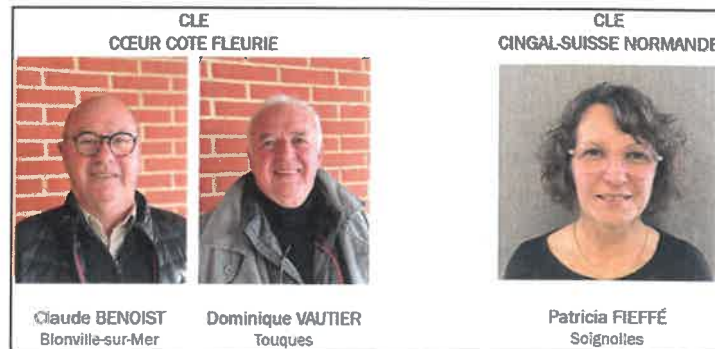
NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean LEPAULMIER, représentant la Commission Locale d'Energie de BAYEUX INTERCOM, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

ACCUEIL DES 3 NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE souhaite la bienvenue aux 3 nouveaux représentants au Comité Syndical, élus à l'occasion des dernières réunions de Commissions Locales d'Energie réunies entre le 6 et le 15 novembre 2023, à savoir :



Elle invite chacun d'entre eux à se présenter à l'assemblée, en excusant Monsieur Claude BENOIST, retenu par le repas des aînés de Blonville-sur-Mer.

Le Comité Syndical salue l'élection de ces 3 nouveaux collègues et leur souhaite la bienvenue.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, comme annoncé dans la note de présentation jointe à la convocation et suite à vacance de poste suite à la démission de Madame Nadine LAMBINET-PELLE, l'assemblée sera invitée à élire un nouveau membre du Bureau syndical pour représenter le collège de Cœur Côte Fleurie.

Cette élection, se fera, conformément à l'article 17 du Règlement intérieur des assemblées, par vote électronique.

Ensuite, pour les décisions d'intérêt commun qui seront soumises à approbation, elle propose d'utiliser le vote à main levée.

Le Comité Syndical valide le vote électronique pour la phase d'élection et le vote à main levée pour les délibérations.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 12 octobre 2023, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésions des communes de Grandcamp-Maisy, Landelles-et-Coupigny et Lingèvres et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.
		Niveau 2	Adhésion des communes d'Audrieu, Blangy-le-Château et Landelles-et-Coupigny.
	Maison de l'Energie		Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2024
			Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2024
			Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2024
	Contribution à la Transition Energétique		Validation du financement des plans d'actions 2023 de Vire-Normandie
			Report du délai maximum de réalisation du plan d'actions 2023 de la commune de Valdallière
Solidarité		Conventions de partenariats - Versement d'une subvention pour le traitement d'impayés d'énergie au Secours Catholique et au Secours Populaire	
Finances	Virement de crédits n°5 - Budget principal 2023 (du chapitre 26 au chapitre 27)		
	Virement de crédits n°1 - Budget annexe "Mobilité Durable" 2023 (du chapitre 020 au chapitre 13)		
Marchés publics	Maintenance de deux copieurs (1 ^{er} et 2 ^{ème} étages)		

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 12 octobre 2023.

ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis le Comité Syndical du 12 octobre 2023, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 20 octobre et 1^{er} décembre 2023 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre. Il s'agit des transferts suivants :

ENERGIES RENOUVELABLES	SAINT-DESIR
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)	BREMOY

Au vu de ces décisions, l'état actuel des **527 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	454 communes 10 intercommunalités	48 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
120 communes 1 intercommunalité	206 communes 1 intercommunalité	26 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates des réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines assemblées plénières pour le 1^{er} semestre 2024, à savoir :

- **Jeudi 8 février 2024 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 28 mars 2024 - 14h00** – Mémorial de Caen,
- **Jeudi 20 juin 2024 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest.

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun
Représentants	152
Représentants en exercice	152
Quorum atteint à partir de	77
Présents	80
Pouvoirs	3
Total des votants	83

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

INSTANCES

ELECTION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE DE CŒUR COTE FLEURIE AU BUREAU SYNDICAL

Madame la Présidente rappelle avoir acté la démission de Madame Nadine LAMBINET-PELLE, représentante du collège de Cœur Côte Fleurie au Bureau Syndical, en date du 1^{er} février dernier.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 24 septembre 2020, qui fixe le nombre de membres du Bureau Syndical à 16, un poste de membre du Bureau Syndical est donc actuellement vacant.

Par ailleurs, conformément à l'article 6.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE qui précise que les membres du Bureau Syndical sont élus de façon à ce que chaque collège des communes membres du Syndicat, situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine Caen la mer, dispose d'au moins un représentant, il y a nécessité d'organiser des élections partielles pour le remplacement de Madame Nadine LAMBINET-PELLE sur le secteur de Cœur Côte Fleurie ; plus aucun élu ne représentant actuellement ce collège.

Ainsi, il est proposé, de procéder à l'élection au Comité Syndical d'un nouveau membre au Bureau Syndical pour représenter le collège de Cœur Côte Fleurie.

Avant appel à candidatures, Madame la Présidente, avec Monsieur Alban RAFFRAY, rappelle les différentes modalités du vote électronique (article 17 du règlement intérieur des assemblées du SDEC ÉNERGIE) :

- Type de vote (*Article L2121-21 du CGCT*)
 - Il est voté au scrutin secret ;
 - Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
 - A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
- Tous les représentants du Comité Syndical présents participent aux votes.
- Ne peut se présenter qu'un des 4 représentants du collège de Cœur Côte Fleurie figurant sur la liste remise à l'émargement.
- Présentation des candidats avant chaque tour.
- Votes électroniques (article 17 du règlement intérieur).
- Remise d'un boîtier individuel à l'émargement :

- 1 représentant au Comité = 1 boitier
 - Un représentant ayant reçu pouvoir d'un autre représentant = 2 boitiers (celui de la personne ayant donné pouvoir étant matérialisé par une gommette rouge).
- Un élu souhaitant voter pour un représentant non-candidat, le fera en tapant le numéro de l'élu correspondant (cf. liste remise à l'émargement).
- Un élu disposant d'un pouvoir, utilisera chacun des boitiers pour voter.
- Un élu souhaitant s'abstenir n'utilisera pas son boitier
- Un élu souhaitant voter BLANC utilisera le code 999.

Monsieur Jean LEPAULMIER, représentant la Commission Locale d'Energie de BAYEUX INTERCOM, est nommé secrétaire de séance pour ce vote et Messieurs Rémi BOUGAULT, représentant du collège de ISIGNY-OMAHA INTERCOM et Philippe LAGALLE, représentant du collège des EPCI sont désignés comme scrutateurs.

Après vote, à scrutin secret, les résultats suivants ont été affichés et prononcés :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Candidat ayant présenté sa candidature par la voix de Monsieur Dominique VAUTIER et au nom de l'ensemble des représentants de la CLE :

- Monsieur Claude BENOIST, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 83
- Blancs : 16
- Absentions : 1
- Voix exprimées : 66
- Majorité absolue : 34

Ont obtenu :

- Monsieur Claude BENOIST, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, 62 voix,
- Monsieur Nizar Amer, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, 3 voix,
- Monsieur Dominique VAUTIER, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, 1 voix.

Est élu :

Conformément au rapport d'élection, dûment affiché en séance et joint en dernière page du procès-verbal, Monsieur Claude BENOIST, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, avec 62 voix, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 25^{ème} membre du Bureau Syndical.

Le Comité Syndical après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **PROCLAME** Claude BENOIST, 25ème membre du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, pour représenter le collège de Cœur Côte Fleurie, et le déclare installé dans cette fonction, en confirmant l'ordre du tableau comme suit :

QUALITE	NOM PRENOM	COLLEGE
Présidente	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
1^{er} Vice-Président Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques	LAGALLE Philippe	EPCI
2^{ème} Vice-Président Concessions Electricité et GAZ	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3^{ème} Vice-Président Développement économique	HEURTIN Jean-Yves	PAYS DE FALAISE
4^{ème} Vice-Président Relations usagers et précarité énergétique	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
5^{ème} Vice-Président Transition Energétique	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
6^{ème} Vice-Président Mobilités bas carbone	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
7^{ème} Vice-Président Travaux sur les réseaux publics d'électricité	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
8^{ème} Vice-Président Eclairage public et signalisation lumineuse	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
10^{ème} autre membre	RUON Vincent	PRE BOCAGE INTERCOM
11^{ème} autre membre	GUIMBRETIÈRE Hervé	SEULLES - TERRES ET MER
12^{ème} autre membre	GIRARD Henri	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
13^{ème} autre membre	BOURAD Abderrahman	CINGAL - SUISSE NORMANDE
14^{ème} autre membre	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
15^{ème} autre membre	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
16^{ème} autre membre	BAREAU Anne-Marie	LISIEUX NORMANDIE
17^{ème} autre membre	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE
18^{ème} autre membre	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE
19^{ème} autre membre	GUEGUENIAT Franck	CU CAEN LA MER
20^{ème} autre membre	CHERON Denis	LISIEUX NORMANDIE
21^{ème} autre membre	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
22^{ème} autre membre	MORIN Christophe	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
23^{ème} autre membre	BAIL Romain	CU CAEN LA MER
24^{ème} autre membre	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
25^{ème} autre membre	BENOIST Claude	CŒUR COTE FLEURIE

- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Arrivée de Monsieur Jean-Paul POULAIN.

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que, conformément à la réglementation, le compte 458 retrace les écritures comptables des opérations sous mandat.

Dans le cadre d'une opération sous mandat, la collectivité mandante (commune, EPCI) fait réaliser, en son nom et pour son compte, des investissements par la collectivité mandataire (le SDEC ÉNERGIE).

La collectivité mandante confie au SDEC ÉNERGIE, par mandat, tout ou partie des attributions relatives à une de ses compétences. Dans le cas d'une opération sous mandat, il n'y a pas de transfert de compétence au profit du syndicat.

L'opération sous mandat doit faire l'objet d'une délibération acceptant l'intervention et définissant les modalités techniques et financières

L'intervention du SDEC ÉNERGIE est neutre budgétairement et financièrement :

- Les immobilisations ne sont pas inscrites au patrimoine du SDEC ÉNERGIE mais dans celui de la collectivité mandante (commune, communauté de communes) ;
- Les dépenses sont couvertes par les versements de la collectivité mandante.

Lorsque l'intervention du SDEC ÉNERGIE est terminée (réalisation des investissements), l'opération sous mandat doit présenter un solde égal en dépense et en recette après l'achèvement des travaux.

D'un point de vue comptable,

- La participation éventuelle du SDEC ÉNERGIE est inscrite au compte de recettes en contrepartie d'une dépense au compte 2044 « Subventions d'équipement en nature » (chapitre 041).
- La clôture définitive de l'opération se traduit par le solde réciproque des comptes 4581 et 4582, par opération d'ordre non budgétaire.
- Pour la période 2017-2019, la commission proposera d'équilibrer les opérations sous mandats à partir des crédits disponibles au chapitre 041, en tenant compte des besoins suivants s'élevant à 2,3 M€ :
 - 617 « Génie civil Télécom 2017 » : 180 k€,
 - 618 « Génie civil Télécom 2018 » : 1 015 k€,
 - 619 « Génie civil Télécom 2019 » : 1 016 k€,
 - 817 « Eclairage public 2017 » : 22 k€,
 - 818 « Eclairage public 2018 » : 63 k€,
 - 819 « Eclairage public 2019 » : 14 k€.

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépenses	041	2041482	300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 600 000,00 €
Investissement	Recettes	041	4582617	50 000,00 €	2 300 000,00 €	2 350 000,00 €

Cet ajustement doit faire l'objet d'une décision modificative budgétaire.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 2^{ème} décision modificative du budget principal primitif 2023, permettant de mettre en œuvre cet ajustement.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	81	3	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du Budget primitif principal 2023, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LES VOTES DES 3 BUDGETS PRIMITIFS 2024

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2024 et la date du vote des budgets, prévue le 28 mars 2024.

Pour 2024, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets sont les suivants :

Budget principal

Chapitre / Article	Intitulé	Budget Primitif 2023 avec virement de crédits et décisions modificatives, hors RAR	Crédits d'investissement 2024 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 13		226 483,84 €	56 620,96 €
1311	État et établissements nationaux	200 000,00 €	50 000,00 €
1318	Autres	26 483,84 €	6 620,96 €
Chapitre 20		293 140,38 €	73 285,10 €
2031	Frais d'études	38 176,00 €	9 544,00 €
2051	Concessions et droits similaires	254 964,38 €	63 741,10 €
Chapitre 204		1 000 000,00 €	250 000,00 €
2041482	Bâtiments et installations	890 000,00 €	222 500,00 €
20422	Bâtiments et installations	110 000,00 €	27 500,00 €

Chapitre 21		1 633 880,67 €	408 470,17 €
21311	Bâtiments administratifs	964 888,66 €	241 187,97 €
21351	Bâtiments publics	270 370,06 €	67 592,52 €
21828	Autres matériels de transport	156 513,57 €	39 128,39 €
21838	Autre matériel informatique	117 164,10 €	29 291,03 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	75 081,08 €	18 770,27 €
2188	Autres	50 000,00 €	12 500,00 €
Chapitre 23		25 991 691,90 €	6 497 922,98 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 604 743,74 €	3 901 185,94 €
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10 386 948,16 €	2 596 737,04 €
Chapitre 26		190 000,00 €	47 500,00 €
261	Titres de participation	190 000,00 €	47 500,00 €
Chapitre 27		20 000,00 €	5 000,00 €
2748	Autres prêts	20 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 4581		2 912 337,41 €	728 084,35 €
4581621	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2021	50 000,00 €	12 500,00 €
4581622	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2022	850 000,00 €	212 500,00 €
4581623	Travaux sous mandat Génie civil Télécom 2023	550 000,00 €	137 500,00 €
4581723	Travaux sous mandats Transition Energétique 2023	100 000,00 €	25 000,00 €
4581820	Travaux sous mandats Eclairage Public 2020	20 000,00 €	5 000,00 €
4581821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	60 000,00 €	15 000,00 €
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	300 000,00 €	75 000,00 €
4581823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	512 337,41 €	128 084,35 €
4581922	Travaux sous mandat Electricité 2022	470 000,00 €	117 500,00 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette ouverture de crédits avant le vote du Budget Principal 2024.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	81	3	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 dans la limite de celles inscrites au budget principal de l'exercice 2023 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal 2024 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Budget annexe « ENR »

Article	Intitulé	Budget Primitif 2023 avec virement de crédits et décisions modificatives, hors RAR	Crédits d'investissement 2024 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 23		706 366.80 €	176 591,70 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	706 366.80 €	176 591,70 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette ouverture de crédits avant le vote du Budget Annexe « Energies Renouvelables » 2024.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	81	3	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 dans la limite de celles inscrites au budget annexe « Energies Renouvelables » de l'exercice 2023 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2024 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Budget annexe « Mobilité Durable »

Article	Intitulé	Budget Primitif 2023 avec virement de crédits et décisions modificatives, hors RAR	Crédits d'investissement 2024 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 13		20 000,00 €	5 000,00 €
1314	Communes	20 000,00 €	5 000,00
Chapitre 20		75 875.00 €	18 968,75 €
2031	Frais d'études	60 875.00 €	15 218,75
2051	Concessions et droits similaires	15 000,00 €	3 750,00
Chapitre 21		147 465.83 €	36 866,46 €
2188	Autres	147 465.83 €	36 866,46
Chapitre 23		2 542 867.77 €	635 716,94 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 542 867.77 €	635 716,94

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette ouverture de crédits avant le vote du Budget Annexe « Mobilité Durable » 2024.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	81	3	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 dans la limite de celles inscrites au budget annexe « Mobilité Durable » de l'exercice 2023 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « Mobilité Durable » 2024 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2023 POUR LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que l'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge, par le budget principal de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;
2. si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Compte tenu du caractère spécifique des activités de la régie à autonomie financière « Mobilité durable » (nouveaux services, modèle économique à consolider, recettes insuffisantes pour couvrir les dépenses), le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire, (notamment avec l'importance des dotations aux amortissements et des montants de recettes inférieurs aux prévisions)

Malgré un contexte général favorable à la mobilité durable porté par les pouvoirs publics et la revalorisation des tarifs appliqués aux usagers, l'évolution du nombre de sessions reste limitée entre 2022 et 2023.

Dans ce contexte, le Bureau Syndical propose au Comité Syndical l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement de 245 000 €.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette proposition de versement d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du Budget annexe "Mobilité Durable" 2023.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	81	3	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » pour un montant estimé à date de 245 000 € ;
- **DECIDE** d'imputer la subvention en compte de dépense - 6573641 - de fonctionnement du budget principal et en compte de recette - 774 - du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 21 nouveaux projets présentés par 17 communes, depuis le Comité Syndical du 12 octobre 2023 :

• Montant total des travaux HT :	1 190 448,74 €
• Montant global de la participation communale :	711 408,81 €
➢ Montant des fonds de concours :	707 450,82 €
➢ Montant du solde de fonctionnement :	3 957,99 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, en annexe C de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette liste de 21 nouvelles demandes.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	81	3	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 21 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de participation des adhérents de 707 450,82 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ELECTRICITE

PROLONGATION DE LA DUREE DE TROIS CONVENTIONS LIÉES AU CONTRAT DE CONCESSION

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle qu'Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de trente ans.

Plusieurs conventions associées au contrat de concession ont ainsi été conclues, dont certaines arrivent à leur terme le 31 décembre 2023.

Il s'agit notamment des conventions suivantes :

- La convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE,
- La convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante (convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages),
- La convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados.

Il est proposé de les prolonger d'un an soit, jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce report intervient afin d'éviter un vide juridique dans l'attente :

- ⇒ d'échanges locaux relatifs à l'adaptation de la convention d'échanges suite à l'entrée en vigueur du guide conception des ouvrages,
- ⇒ de l'adaptation du mécanisme de la valorisation des ouvrages, suite aux échanges nationaux en cours,
- ⇒ de la publication des textes législatifs et réglementaires relatifs aux raccordements suite à la publication de la loi APER et de l'ordonnance relative aux raccordements (Article 29 de la Loi accélération de la production des énergies renouvelables (APER) et Ordonnance du 23 août 2023.

Ces projets d'avenants, joints en annexes D, E et F de la note de synthèse, adressée aux représentants du Comité syndical avec leur convocation, ont été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 28 novembre 2023, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

A. Convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	81	3	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

B. Convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante (convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages)

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante (convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages).

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	81	3	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

C. Convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	81	3	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Jean-François MOREL.

REFORME DU FINANCEMENT DES RACCORDEMENTS AUX RESEAUX ELECTRIQUES

Monsieur Alban RAFFRAY rappelle que conformément à l'article 26 de la loi APER, le projet de loi de ratification de l'Ordonnance du 23 août 2023 relative aux raccordements a été déposé au Parlement, le 8 novembre 2023.

L'Ordonnance susmentionnée a transféré la charge financière des extensions situées en dehors du terrain d'assiette des opérations aux pétitionnaires (précédemment cette charge était portée par les CCU - Collectivité en Charge de l'Urbanisme).

Par ailleurs, ce projet de loi confirme l'application des dispositions de l'ordonnance du 23 août à compter du 10 septembre 2023.

Ainsi, il est confirmé aux représentants du Comité Syndical que c'est désormais aux pétitionnaires des opérations pour lesquelles des autorisations d'urbanisme ont été délivrées depuis le 10 septembre 2023, de financer l'intégralité du coût des extensions.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

TRANSITION ENERGETIQUE

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE LA FIEFFE

Monsieur Marc LECERF rappelle les dernières étapes de ce projet, à savoir :

- que la présentation aux membres du Comité Stratégique de la Fieffe du 19 avril 2022 a montré une forte dégradation de son modèle économique avec un TRI faible de 2.90 % sur 25 ans d'exploitation et un surcoût des CAPEX de 20 %, avec comme première conséquence l'annonce de la SEML West Energies et de la Banque des Territoires de leur volonté de se retirer de ce projet,
- que suite à cette annonce, il a été décidé de rechercher un acquéreur pour vendre la société de projet,

- qu'une offre de rachat a ainsi été proposée au Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 9 février 2023,
- que cette dernière n'a pu aboutir,
- qu'une nouvelle offre de rachat a été réceptionnée, dont les conditions sont soumises à une obligation de confidentialité jusqu'à accord définitif :
 - o Un prix principal de 24 030 € (comprenant le rachat de toutes les actions détenues par le SDEC ENERGIE et le versement d'un complément de prix),
 - o Le remboursement du solde des comptes courants d'associés, soit 41 130 €,Soit, un total pour le SDEC ENERGIE de 65 160 €.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de lui donner délégation pour prendre toutes les dispositions relatives au contrat de rachat de la société de projet.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	3	83

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner délégation à la Présidente pour prendre toutes les décisions relatives à la cession des parts du SDEC ENERGIE dans la société de projet du parc photovoltaïque de la FIEFFE conformément aux conditions de rachat ci-avant énoncées ;
- **ACTE** que la Présidente rendra compte au Comité Syndical des décisions ainsi prises ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

CREATION DE LA SAS NACRE ENERGIE

Le plan stratégique du SDEC ÉNERGIE a pour volonté d'être au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique, notamment en développant avec eux des projets de production d'énergies renouvelables.

Monsieur Marc LECERF précise que le projet présenté porte sur l'expérimentation :

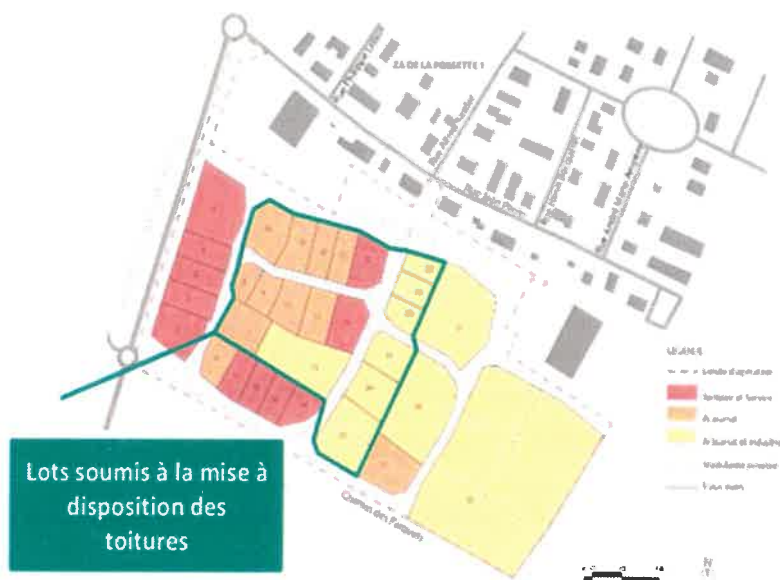
- de la création de centrales de production d'électricité photovoltaïque sur les toits de bâtiments d'une zone d'activité située sur la commune de Douvres-la-Délivrande et,
- du modèle de l'autoconsommation collective.

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé de créer une Société par Actions Simplifiée (SAS) regroupant la Communauté de Communes Cœur de Nacre, la SEM Normandie Aménagement et le SDEC ÉNERGIE, régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et particulièrement son article 109, ainsi que ses statuts.

Elle a pour objet la production et la vente d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïque. Par production, il faut entendre l'ingénierie comprenant les études, le financement et le développement des projets.

La société peut réaliser toutes les opérations industrielles, commerciales, techniques, financières, juridiques, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Monsieur le Vice-Président précise les caractéristiques de ce projet, qui, à ce stade, porte sur un périmètre de 18 toitures sur des bâtiments de la nouvelle ZAC située à Douvres-la-Délivrande, pour une puissance cumulée de 2 320 kWc et dont la durée d'exploitation des installations est de 30 ans.



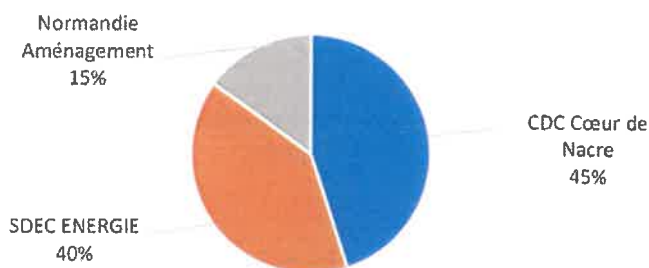
L'énergie produite à vocation à alimenter en priorité les bâtiments publics (communes et Communauté de Communes Cœur de Nacre) et les entreprises du parc d'activités (projet en autoconsommation collective).

L'investissement a été estimé lors d'une première étude à 2.4 millions d'euros.

Pour réaliser ce projet, il est envisagé la création d'une société de projet avec les caractéristiques suivantes :

- un capital social de 410 000 € en fonds propres,
- un recours à l'emprunt à hauteur de 86 % du coût du projet.

La répartition du capital entre les 3 associés (Communauté de communes Cœur de Nacre, SDEC ÉNERGIE et Normandie Aménagement) s'établit comme suit :



La Présidence de la société serait assurée par la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Le conseil d'administration serait composé de 9 membres, dont 4 représentants du SDEC ÉNERGIE et l'assemblée générale de 20 membres, dont 8 représentants du SDEC ÉNERGIE. Madame la Présidente propose ainsi de désigner :

- Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, et Messieurs Philippe LAGALLE, Marc LECERF et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents en qualité de représentants du SDEC ÉNERGIE au sein du Conseil d'Administration de la société ;
- Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, Messieurs Philippe LAGALLE, Marc LECERF et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, et Messieurs Abderrahman BOUJRAD, Patrice GERMAIN, Gilles MALOISEL et Claude BENOIST, membres du Bureau Syndical en qualité de représentants du SDEC ÉNERGIE au sein de l'Assemblée Générale de la société.

Les projets de statuts, joints en annexe G de la note de synthèse adressée aux élus avec leur convocation, ont été rédigés en groupe de travail composé des différentes parties prenantes, avec l'appui du cabinet GB2A.

Le Conseil communautaire de cœur de Nacre sera invité à accepter la création de cette SAS par délibération ce même jour.

A noter que :

- Le modèle est viable économiquement variable d'ajustement avec le prix de l'électricité revendue),
- Les prises de décision se feront à la majorité ou à l'unanimité, selon leur nature (ex : augmentation de capital -> unanimité),
- Le risque financier réel pour le syndicat correspond à la perte de capital (si le projet est abandonné), soit 40 % de 410 000 € (164 000 €).

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Bruno COUTANCEAU, favorable à ce type d'initiative, souhaite obtenir des précisions quant à l'évolution du projet entre le Bureau Syndical de septembre 2022 et celui de décembre 2023, et notamment sur le fait que si la production augmente de 42 %, le coût lui augmente de 85 %.

Monsieur Alban RAFFRAY confirme que l'augmentation du coût du projet s'explique principalement par deux points :

- Le nombre de toitures à équiper a évolué (18 bâtiments contre 15 initialement)
- L'étude financière du cabinet GB2A qui, contrairement à l'étude initiale, a intégré une indexation des coûts de fourniture et de pose des installations en partant du principe que les travaux vont s'échelonner sur plusieurs années (taux d'indexation de + de 6%)

A la demande de Fabrice Monsieur DEROO de ne pas se précipiter et de prendre le temps de bien finaliser le projet, Monsieur Alban RAFFRAY répond que le modèle économique de ce projet reste fiable et qu'il fera de toute façon l'objet d'une actualisation en début d'année 2024 avant d'engager financièrement le syndicat. A ce jour, il n'est question que de valider la création de la société de projet.

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce projet de création de la SAS Nacre Energie, dont les statuts ont été adressés aux représentants du Comité Syndical, en annexe G de la note de synthèse explicative jointe à leur convocation.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	3	83

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 80 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** la création d'une SAS entre la Communauté de Communes Cœur de Nacre, la SEM Normandie Aménagement et le SDEC ÉNERGIE, dénommée Nacre Energie, et les statuts correspondants ;
- **FIXE** la prise de participation du SDEC ÉNERGIE à 40 % du capital social de cette société, soit 164 000 € sur un total de 410 000 € ;
- **APPROUVE** la signature des statuts en qualité de membre du Conseil d'Administration de cette société, conformément à l'article 14.2 des statuts de la société,
- **DESIGNE** Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, et Messieurs Philippe LAGALLE, Marc LECERF et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents en qualité de représentants du SDEC ÉNERGIE au sein du Conseil d'Administration de la société ;
- **DESIGNE** Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, Messieurs Philippe LAGALLE, Marc LECERF et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, et Messieurs Abderrahman BOUJRAD, Patrice GERMAIN, Gilles MALOISEL et Claude BENOIST, membres du Bureau Syndical en qualité de représentants du SDEC ÉNERGIE au sein de l'Assemblée Générale de la société ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdits statuts ainsi que tous les actes et documents utiles à la constitution de la société ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance et lève la séance à 15h30 après avoir rappelé les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- **Judi 8 février 2024 - 14h00** - CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Judi 28 mars 2024 - 14h00** - Mémorial de Caen,
- **Judi 20 juin 2024 - 14h00** - CCI Caen Normandie - St Contest.

Madame la Présidente invite les élus à assister à la présentation du nouvel outil MAPEO Calvados et à la signature de la convention correspondante, en présence de Monsieur Régis DELIQUAIRE, Conseiller Départemental du Calvados.

Le Secrétaire de séance,



Jean LEPAULMIER

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE